

## Débuts du Ministère

A ses débuts, le Ministère avait un personnel fort restreint: le sous-secrétaire d'État (Joseph Pope), deux commis principaux et quatre autres commis. On leur ajouta un sous-secrétaire adjoint en 1912 et un conseiller juridique l'année suivante.

La reconnaissance progressive de l'autonomie canadienne dans les affaires mondiales et l'extension des responsabilités du Canada à l'étranger entraînaient l'essor de ces services. Après 1920, il devint évident que les autorités diplomatiques et consulaires britanniques ne suffisaient plus à la gestion des affaires extérieures du Canada. Peu à peu le nouveau Ministère s'organisa de façon à pouvoir gérer indépendamment la politique étrangère canadienne.

En 1921, le haut commissariat du Canada à Londres fut placé sous l'autorité directe du Ministère. En 1925, un conseiller canadien (désigné ultérieurement sous le titre de représentant permanent) fut envoyé à Genève pour représenter le Canada à diverses conférences et assemblées de la Société des Nations, et pour tenir le gouvernement au courant des travaux de la SDN et du Bureau international du Travail.

Le Ministère franchit une nouvelle étape lors de la signature d'un accord conclu à la Conférence impériale de 1926, aux termes duquel le gouverneur général cessant de représenter le Gouvernement britannique devenait le représentant personnel du Souverain. Deux modifications importantes en résultèrent: 1) le Gouvernement britannique n'ayant plus de représentant au Canada, désigna, en 1928, un haut commissaire à Ottawa; 2) à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1927, la correspondance en provenance du Bureau des Dominions, à Londres, et des divers gouvernements étrangers, fut envoyée au secrétaire d'État aux Affaires extérieures et non plus au gouverneur général.

## Représentation à l'extérieur

Avant la création du Ministère, le Canada était représenté depuis 1880 à Londres par un haut commissaire, et par un agent général à Paris depuis 1882. Cependant ces fonctionnaires ne jouissaient pas du statut de diplomates. En outre, dans les dernières années du XIX<sup>e</sup> siècle, le Canada avait dans divers pays étrangers des délégués commerciaux et des fonctionnaires de l'Immigration, nommés par les services et ministères dont ils relevaient, et n'ayant pas de statut diplomatique. Les négociations avec les pays étrangers se menaient par le truchement du Foreign Office et les rapports avec les autres membres de l'Empire britannique par l'intermédiaire du Colonial Office. Cependant des représentants du Canada participaient souvent aux entretiens. Les intérêts du Canada en dehors de ses frontières étaient confiés aux représentants diplomatiques et consulaires britanniques. C'était le gouverneur général qui communiquait, au nom du Canada, avec les gouvernements étrangers.

Avant 1927 le Canada n'avait aucune représentation diplomatique à l'extérieur, bien que dès 1920 les Gouvernements de la Grande-Bretagne, des pays du Commonwealth et des États-Unis aient accepté le principe de la nomination d'un ministre à Washington. Cette nomination fut faite en 1926, et l'année suivante s'ouvrit à Washington la première légation du Canada. En 1928 le commissaire général du Canada à Paris fut nommé ministre dans la capitale française, et en 1929 une légation canadienne fut ouverte à Tokyo. A la même époque, les États-Unis, la France et le Japon ouvrirent des légations à Ottawa.